

Du dépôt du dossier à l'autorisation

Quelles sont les grandes étapes de l'instruction ?

L'instruction est l'étape qui permet à la préfecture d'étudier le projet en profondeur.

L'instruction débute lors du dépôt du Dossier de Demande Environnementale (DAE) par le porteur du projet. Une demande de compléments est ensuite adressée au développeur afin de préciser certains points du projet. Dans le cadre du projet de Bellevaivre, ces compléments portent principalement sur les volets biodiversité, paysage et acoustique du dossier. C'est pourquoi VSB énergies nouvelles et Innergex France ont ensuite organisé plusieurs réunions en présence des inspecteurs ICPE (*Installations classées protection de l'environnement*) et les bureaux d'études spécialisés (et indépendants) pour répondre au mieux aux demandes de la préfecture. Cette réponse sera adressée aux services instructeurs lors du 1^e semestre 2024. La préfecture pourra alors analyser la complétude du dossier.

Et après ?

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) émettra son avis sur le dossier puis le projet pourra passer dans sa phase d'Enquête publique. Nous mettrons à votre disposition l'ensemble des pièces du dossier et vous serez alors invités à donner votre avis sur le projet. Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur (personne indépendante), émettra un avis favorable ou défavorable et remettra un rapport de synthèse sur lequel le préfet va pouvoir s'appuyer pour prendre sa décision. Dans le même temps, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites se réunira pour donner elle aussi son avis sur le projet. Un projet est autorisé lorsque le préfet l'accorde. La construction du parc peut alors débuter dans les mois suivants l'autorisation.

Qui sommes-nous ?

La société **Innergex France** est un développeur et exploitant à long terme d'installations d'énergie renouvelable. Acteur des énergies renouvelables, depuis plus de 30 ans, la société croit à des projets qui encouragent les partenariats et favorisent la prospérité des collectivités. Son travail quotidien répond à ses exigences : créer des projets performants, harmoniser les projets au contexte local et contribuer au développement d'une énergie plus propre pour un avenir durable.

VSB énergies nouvelles présente depuis plus de 20 ans fait partie des acteurs majeurs du secteur de l'énergie renouvelable en France. Reconnue pour son savoir-faire et la qualité de ses projets, VSB énergies nouvelles couvre l'intégralité de la chaîne de valeur : du développement à la valorisation et la production d'énergies renouvelables en passant par le financement, la construction, l'exploitation et la gestion administrative.

Le saviez-vous ?

L'énergie éolienne a permis de couvrir 8,5% de la consommation métropolitaine d'électricité en 2022. (24,3% pour les énergies renouvelables)

Le parc éolien français représente une capacité de 21 102 MW installée à fin 2022. La production annuelle s'est établie à 38,7 TWh.

Source : Panorama des énergies renouvelables 2023 - Agence ORE



Retrouvez toutes les informations relatives au projet sur son site dédié :
<https://eoliennes-de-bellevaivre.vsb-energies.fr/>



VSB énergies nouvelles
Axel GIRARD
Chargé de développement éolien
07 48 88 98 60
Axel.girard@vsb-energies.fr



Innergex France
Louise BONTRON
Cheffe de projets – Énergie éolienne
07 87 60 04 10
lbontron@innnergex.com